

**COMMISSIONS D'APPEL RELATIVES AUX DECISIONS D'ORIENTATION
PRISES POUR LES ELEVES DE FIN 3^E/ FIN 2^{NDE}**

**COMMISSION D'APPEL RELATIVE AU REDOUBLEMENT EXCEPTIONNEL
TOUS NIVEAUX**

24-1

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Les commissions d'appel sont organisées en sous-commissions et sont présidées par un chef d'établissement représentant de l'IA-DASEN.

La procédure relative à la mise en œuvre des commissions d'appel est décrite dans les mémentos se trouvant en annexe de cette fiche :

- **Mémento du chef d'établissement d'origine** (cf. fiche 24-2)
- **Mémento du président de la commission d'appel** (cf. fiche 24-3)
- **Mémento du chef d'établissement siège de la commission** (cf. fiche 24-4)

DATES DES COMMISSIONS

NIVEAU SCOLAIRE	COMMISSIONS		
	77	93	94
Fin de 3 ^e	15 juin		
Fin de 2 ^{nde} GT	16 juin		
Fin de 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e , 1 ^{re}	26 juin		